Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Arrêté du 28 novembre 2009 portant approbation de la dissolution du groupement d'intérêt public « Carte de professionnel de santé » et transfert des biens, droits et obligations à l'Agence des systèmes d'information partagés de santé

NOR : *SASG0925049A*

Par arrêté du ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, de la ministre de la santé et des sports et du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche en date du 28 novembre 2009, il est procédé, en conformité avec les dispositions de l'article 29 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Carte de professionnel de santé », à la dissolution du groupement et au transfert à titre universel de l'ensemble de ses biens, droits et obligations au groupement d'intérêt public « Agence des systèmes d'information partagés de santé » mentionné à l'article L. 1111-24 du code de la santé publique.